

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samedi 10 décembre 2022

14h00 / 15h30

Aix-en-Provence (13)

Membres présents :

OREGGIA Gérard	Président	Aubagne Triathlon
CHEVAL Christophe	Vice-président	Sporting Club Marseille
BERTOLINO Patricia	Vice-présidente	Sardines Triathlon
PIERRETON Emeric	Membre	Sardines Triathlon
COPPOLA Annick	Membre	VO3 Max Provence Triathlon
QUILL Mehdi	Membre	Toulon Var Triathlon

Membres excusés :

MAILHES Thierry	Secrétaire général	Istres Sports Triathlon
RUELLE Mireille	Trésorière générale / Vice-présidente	Antibes Triathlon
GIANNINI Véronique	Vice-Présidente	Stade Laurentin Triathlon
COPPOLA Pascal	Membre	VO3 Max Provence Triathlon
OREGGIA Isabelle	Membre	Aubagne Triathlon
CORDIER Yves	Membre	Olympic Nice Natation
SEGABIOT VIATOR Annick	Membre	Avignon Le Pontet Triathlon
PAGANINI Mathieu	Membre	Vitrolles Triathlon
BAUDET Robyn	Membre	Triathlon Team Brignoles
DELFOUR Marie-Laure	Membre	Mistral Triath'Club Orange
JOUFFRET Nathalie	Membre	Tri Academy Squad

Invités à titre consultatif :

COLOMBO Julien	CD13	VO3 Max Provence Triathlon
DUNY Frédéric	CD 04/05	Digne-les-Bains Triathlon
JOINVILLE Eric	CD 06	ASPL

DUCASSE Jean-Christophe	Invité	Triathl'Aix
PAOLI Vincent	Directeur général	
HOMRI Leïla	Assistante administrative et développement	

Plus du tiers des membres du conseil d'administration (CA) étant présent, Gérard OREGGIA, président de la Ligue Provence-Alpes - Côte d'Azur de triathlon (LIGUE) ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux participants et précise que Vincent PAOLI fera office de secrétaire de séance.

Conformément à nos statuts, « Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général. En l'absence du Secrétaire Général, le procès-verbal sera signé par un autre membre du Bureau Exécutif désigné par le Président lors de la réunion ». Gérard OREGGIA désigne Patricia BERTOLINO, vice-présidente.

Vincent PAOLI présente alors l'ordre du jour :

- 1. Retour sur le compte-rendu du CA du 24 septembre 2022**
- 2. Dates fonctionnement 2023**
- 3. Validation des notes de frais 2023**
- 4. Réflexion coûts 2023-2024**
- 5. Questions diverses**

1. Retour sur le compte-rendu du CA du 24 septembre 2022

Après relecture, Gérard OREGGIA précise que le Contrat d'Objectifs Territorial Individualisé (COTI) a été signé avec la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) le samedi 3 décembre 2023 (argent versé le 6 décembre).

Gérard OREGGIA évoque également l'implication de la Ligue (en tant que Partenaire) dans la mise en place de la soirée « GLOBAL TRIATHLON AWARDS » du vendredi 20 janvier 2023.

2. Dates fonctionnement 2023

Vincent PAOLI rappelle le fonctionnement établi pour l'année 2023 : le Bureau exécutif se réunira le deuxième mardi des mois pairs à savoir le 10 janvier, le 7 mars, le 9 mai, le 11 juillet, le 12 septembre et le 14 novembre. Le Conseil d'Administration se réunira à quatre reprises : les lundis 23 janvier et 27 février 2023 en visioconférence, les samedis 23 septembre et 9 décembre 2023 en physique.

3. Validation des notes de frais 2023

Vincent PAOLI rappelle le règlement financier de la Ligue et les conditions de remboursements des notes de frais. Les documents 2023 doivent être validés par le CA.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 6

Les documents des notes de frais sont validés à l'unanimité.

4. Réflexion coûts 2023-2024

Après discussion, le CA :

- Propose la mise en place d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) le samedi 11 mars 2023 pour :
 - Proposer à l'AGE une augmentation des défraiements de 5€ pour l'ensemble des arbitres.
 - Proposer à l'AGE l'intégration d'une pénalité de 150,00€ pour les clubs typés Raids par la FFTRI qui n'ont pas de « référents raids » et qui n'auront pas étudié a minima un dossier sur la saison sportive.
- Souhaite que la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) réfléchisse sur une revalorisation progressive, au nombre d'arbitrage effectué, et sur le forfait d'arbitrage (défraiements).

5. Questions diverses

Gérard OREGGIA rappelle que pour continuer à siéger, les membres du CA doivent avoir leur licence validée au 31/12/2022.

Gérard OREGGIA précise qu'en lien avec la Commission Régionale des Ressources Humaines (CRRH), la Commission Régionale Financière a décidé d'attribuer une prime « partage de la valeur » à des salariés. Le montant total versé aux salariés sera de 2000€.

Gérard OREGGIA précise que le dernier club présentant une créance pour les pénalités d'arbitrages 2021 a réglé celle-ci le 7 décembre 2022.

Gérard OREGGIA précise que la Ligue a lancé une offre d'emploi pour l'embauche d'un Conseiller Technique pour un contrat en durée déterminée.

Plus aucune question n'étant posée, Gérard OREGGIA clôture la séance et remercie de leur participation les membres du CA, ainsi que les salariés de la LIGUE.

Gérard OREGGIA – Président

Patricia BERTOLINO – Vice-Présidente



Merci à nos partenaires !

